



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par ca

1	Date de réception :	
	Forage pour l'abreuvement des bovins du GAEC des Grar	ndes Prairies sur la commune de Reherrey (54 120)
2	Identification du (ou des) maître(s) d'o	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	Identification du (ou des) maître(s) d'o	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
2.1		Duvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) Prénom(s)
2.1	Personne physique	
2.1	Personne physique	
2.1	Personne physique Nom	
2.1	Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination GAEC des Grandes Prairies	Prénom(s) Raison sociale GAEC des Grandes Prairies
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination GAEC des Grandes Prairies N° SIRET 4 1 2 4 7 6 0 5 3 0 0 0 1 9	Prénom(s) Raison sociale GAEC des Grandes Prairies Type de société (SA, SCI)
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination GAEC des Grandes Prairies N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale GAEC des Grandes Prairies Type de société (SA, SCI) GAEC

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

	le(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	environnement et dimensionnement correspondant
du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27°a Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau	IOTA: 1.1.1.0: Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, [] eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau (D). 1.3.1.0: A l'exception des prélèvement [] ont prévu l'abaissement des seuils: 2° Dans les autres cas (D).
	n examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux code de l'environnement ? (clause-filet) ?
☐ Oui ☑ Non	
3.2 Le projet fait-il l'objet d'u de l'article R.122-2-1 ?	ne soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III
✓ Oui Non	
4 Caractéristiques géné	érales du projet
Doivent être annexées au présen	t formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1 Nature du projet, y comp	ris les éventuels travaux de démolition
4.2 Objectifs du projet	
Le recours à un forage pour l'abr	euvement de bovins présente un intérêt économique et écologique puisqu'il

Pour l'usage recherché, la nappe sera sollicitée au quotidien mais non en continu (5 h/j) et le volume quotidien, comme annuel, soutiré reste faible. L'implantation de ce forage permettra de diversifier l'accès à la ressource en eau et éviter un usage du réseau communal.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le forage respecte les distances réglementaires au titre de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau.

Le démarrage des travaux est prévu pour le mois de Juin 2023 et sera réalisé par la Société ALCA Forage, sise 20 rue Mautrote à Verdun (55 100). La durée totale des travaux est estimée à 5 jours en raison de 8 h/j en journée.

La technique de forage utilisée est le marteau fond de trou avec tubage de soutènement à l'avancement (si terrain boulant). Un pompage de dessablage sera réalisé sur le puits, d'une durée maximale de 12 heures. Les eaux seront rejetées à même le sol.

Les conditions techniques de réalisation du forage seront conformes à la norme NF X10-999 et les essais de pompage à la norme NF P94-130.

Les travaux feront l'objet d'une déclaration préalable conformément à l'article L411-1 du Code Minier (ancien article 131 du Code Minier).

Le forage aura un diamètre de 165 mm et les tubes utilisés seront des Tubes PVC 112/125.

La coupe prévisionnelle du forage est donnée en Annexe 8.1.4.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les besoins totaux en eau pour l'abreuvement des bovins du GAEC des Grandes Prairies s'élèvent à environ 7 228 m3/an.

Le débit instantané sera d'environ 3 à 4 m3/h pour un fonctionnement d'environ 5 h/j soit, un débit d'environ 17 m3/j . Le prélèvement est prévu sur une période d'environ 365 jours.

Le volume annuel maximal sollicité de 6 205 m3/an ne devra pas être dépassé. Un compteur volumétrique sera mis en place sur la conduite de refoulement du puits de pompage.

En cas d'abandon de l'ouvrage, il sera comblé selon les règles de l'art afin de protéger la ressource en eau souterraine. Conformément à l'arrêté ministériel du 11/09/2003 modifié, un rapport de fin de travaux sera transmis à la Préfecture du Département. Cette partie est traité au sein du paragraphe 6.8 Abandon de l'ouvrage, dans l' annexe 8.2.1 Dossier Loi sur l'Eau (page 25).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est nouveau, et fait l'objet d'une soumission volontaire à l'examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 comme susvisé. Deux cas de procédures peuvent être envisagées, soit :

- Il sera soumis à la procédure de déclaration simple, au titre de la loi sur l'eau en application de l'article R214-32 qui stipule que « toute personne souhaitant réaliser une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumise à déclaration adresse une déclaration au préfet du département ou des départements où ils doivent être réalisés ».
- soumis à une évaluation environnementale, selon les dispositions de l'article R-122-5 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Diamètre du forage (mm) Période de prélèvement (h/jour) Débit instantané (m3/h)	60 m 165 mm 5 h/j 3 à 4 m3/h 17 m3/j

10		:+:		:	
4.0	Locai	isation	1 au	pro	eτ

()/	•
Localisation du projet	
Adresse et commune d'implantation	
Numéro : Voie : Chemin de Charène	
Lieu-dit:	
Localité : Reherrey	
Code postal : 5 4 1 2 0 BP : Cedex :	
Occupies for a formulations (II)	
Coordonées géographiques ^[1]	
Long. : 0 6 · 4 6 · 3 1 " E Lat. : 4 8 · 3 0 · 4 2 " N	
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°
Point de départ : Long. : ° ° " Lat. : °	,
Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : °	, , ,
Communes traversées :	
Aucune	
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le proje	et est soumis :
La parcelle 0004 section ZB de la commune de Reherrey se situe dans une zone cla dans le PLUI DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT.	assée A (zone agricoles) est
i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.	
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un	ouvrage existant?
☐ Oui ✓ Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'environnementale ?	une évaluation
Oui Non	

4.7

	4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».							
5	Sensibilité environne	emer	ntale	de la zone d'implantation envisagée				
servi chaq Le si	ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale. te Internet du ministère de l'envi	notam ronner	ment à	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de pus propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas,				
ia iisi				nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.				
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V					
	En zone de montagne ?		V					
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V					
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V					
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V					

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		✓	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	L'emplacement du projet n'est pas situé dans l'emprise d'un périmètre de protection de captage AEP. Le plus proche se situe à environ 1 km au nord-ouest et est le périmètre de protection du "FORAGE D' HABLAINVILLE".
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	La zone Natura 2000 la plus proche est situé à 5,3 km au nord-ouest de l'emplacement du projet de forage, il s'agit de la zone Natura 2000 - Directive Habitat "Forêt et étnag de Parroy, vallée de la Vezouze et fort de Manonviller" (FR4100192).
D'un site classé ?		V	

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Il s'agit d'un forage pour le GAEC des Grandes Prairies, afin de satisfaire les besoins en eau pour l'abreuvement de ses bovins. Le volume prélevé à l'année sera au maximum de 6 205 m3. Le débit journalier prévu sera de 17 m3 à raison de 5 heure par jour. Le prélèvement est prévue sur une période d'environ 365 jours. Ce prélèvement se fera à 60 m de profondeur au sein de l'aquifère des Calcaires et argiles du Muschelkalk (FRCG106).
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	Pendant la phase travaux, seul le pompage de dessablage pourrait avoir un impact mais sa durée maximale ne sera que de 12 h et de faibles débits seront soutirés. Pendant l'exploitation, le prélèvement ne se fera que 5 heures par jour pour un débit instantané d'environ 3 à 4 m3/h. L'impact du prélèvement sera donc faible et temporaire puisque le pompage n'est pas continu quotidiennement.
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		V	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		Le projet de forage consiste en un prélèvement des eaux souterraines permettant d'éviter l'utilisation du réseau communal de Reherrey.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	
	Est-il source de bruit ?		✓	Lors des travaux de forage, le projet sera susceptible d'occasionner des nuisances sonores au voisinage proche de l'atelier, soit au maximum 8h/j et en une durée limitée dans le temps (5 j de travaux).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
nces	Engendre-t-il des odeurs ?		✓	
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	Lors des travaux de forage, le projet sera susceptible d'occasionner des vibrations au voisinage proche de l'atelier, soit au maximum 8h/j et en une durée limitée dans le temps (durée travaux estimée à 5j)
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		√	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		✓	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
Émis	Engendre-t-il des rejets liquides ?		✓	
	Si oui, dans quel milieu ?		V	

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel			
	Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V				
	Émis	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V				
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V				
	Patrimoii de vie/Pc	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		V				
d'au	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec l'autres projets existants ou approuvés ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :							

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?					
	Oui 🗸 Non				
	Si oui, décrivez lesquelles :				
64 000	carintian des principally résultats disponibles issus des évaluations portinantes des				
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables					
	forage présente un intérêt économique et écologique, puisqu'il permet d'éviter l'usage du réseau communal. s mesures seront prises pour protéger la ressource en eau:				
	a présence de Marnes (Muschelkalk supérieur), rend négligeable l'impact du prélèvement sur le réseau				
- La bou - La	drographique. a technique de forage utilisée est le marteau fond de trou avec tubage de soutènement à l'avancement (si terrain ulant). Un pompage de dessablage sera réalisé sur le puits, d'une durée maximale de 12 heures. es conditions techniques de réalisation du forage seront conformes à la norme NF X10-999 et les essais de mpage à la norme NF P94-130.				
retenu l'enviro étudié	scription, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être les ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur onnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement s) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de er et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).				
aire Ce des qu'e	rs des travaux, les hydrocarbures nécessaires pour le fonctionnement de la sondeuse seront stockés sur une e étanche de type cuvette de rétention, garantissant la récupération de la totalité des produits en cas d'incident. dispositif sera protégé des intempéries par une bâche. Le rejet des eaux pompées lors du pompage de ssablage se fera à même le sol du site après décantation dans un bac. La phase de travaux ne sera réalisée en journée, soit au maximum 8h/j et aura donc une durée limitée dans le temps (durée totale des travaux iimée à 5 jours).				
mé d'ui	rs de l'exploitation, la tête du puits sera constituée d'une buse ronde en béton. La tête sera protégée par un capot etallique avec une hauteur hors-sol de 50 cm. La partie supérieure du forage sera cimentée par injection à l'aide ne pompe jusqu'à une profondeur de 9 m par rapport au terrain naturel. Ces dispositions préviennent des ques d'entrées d'eaux issues des ruissellements superficiels et hypodermiques directement dans l'ouvrage.				
	nplantation de forage permettra de diversifier l'accès à la ressource en eau et éviter un usage du réseau mmunal, tout en respectant les distances réglementaires.				

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de forage du GAEC des Grandes Prairies, devrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- Il ne porte pas atteinte à un patrimoine naturel ou à un bien,
- Il est concerné par le risque inondation mais la présence d'une tête de puits étanche empêchera l'entrée des eaux extérieures dans le forage,
- Le prélèvement d'eau ne portera pas atteinte aux eaux superficielles puisque l'aquifère la formation du Muschelkalk supérieur (t3-4C-T) est plutôt imperméable.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet				
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	✓		
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.			
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	✓		
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V		
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	V		
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V		
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V		

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez completer le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles enes se tattachem.

	Objet	
1	8.2.1 Notice_Loi sur l'Eau_GAEC DES GRANDES PRAIRIES	V
2		
3		
4		
5		

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 💌

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom AUBRY	
Prénom Quentin	
Qualité du signataire Gérant	
À Réherrey	

Signature du (des) demandeur(s)